

BACK COVER PAGE OF
HOUSE OF COMMONS DEBATES
OFFICIAL REPORT (HANSARD)
VOL. 144, NUMBER 084
18 SEPTEMBER 2009



PAGE DE DOS
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES
COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)
VOL. 144, NUMÉRO 084
18 SEPTEMBRE 2009

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

SPEAKER'S PERMISSION

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 41

Tuesday, March 17, 1992

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 41

Le mardi 17 mars 1992

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice and the Solicitor General

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Bill C-36, An Act respecting corrections and the conditional release and detention of offenders and to establish the office of Correctional Investigator

CONCERNANT:

Projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE
SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)
(Solicitor General)

Members

Carole Jacques
Robert Nicholson
George Rideout
Blaine Thacker
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU
SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)
(Solliciteur général)

Membres

Carole Jacques
Robert Nicholson
George Rideout
Blaine Thacker
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 17, 1992

(49)

[Text]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 4:00 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Blaine Thacker, George Rideout and Tom Wappel.

Acting Members present: Scott Thorkelson for Robert Nicholson and Derek Blackburn for Ian Waddell.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Marilyn Pilon, Research Officer.

Witness: From Victims of Violence Society: Gary Rosenfeldt, Chairperson.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated November 5, 1991 relating to Bill C-36, An Act respecting corrections and the conditional release and detention of offenders and to establish the office of Correctional Investigator. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, November 26, 1991, Issue No. 16*).

On clause 2.

Gary Rosenfeldt made an opening statement and answered questions.

At 4:48 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

*Clerk of the Committee***PROCÈS-VERBAL**

LE MARDI 17 MARS 1992

(49)

[Traduction]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à 16 heures, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Blaine Thacker, George Rideout et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Scott Thorkelson remplace Robert Nicholson; Derek Blackburn remplace Ian Waddell.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal et Marilyn Pilon, attachée de recherche.

Témoin: De Victims of Violence Society: Gary Rosenfeldt, président.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 5 novembre 1991, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 novembre 1991, fascicule n° 16*).

Article 2.

Gary Rosenfeldt fait un exposé et répond aux questions.

À 16 h 48, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, March 17, 1992

• 1559

The Chairman: I see a quorum. I would like to call the meeting to order.

We are considering Bill C-36, an act respecting corrections and the conditional release and detention of offenders and to establish the office of Correctional Investigator.

We are very pleased to have with us once again, from the Victims of Violence Society, Gary Rosenfeldt, chairperson. Gary, welcome. Do you have an opening statement, sir?

Mr. Gary Rosenfeldt (Chairperson, Victims of Violence Society): Yes, I do. We've distributed copies of it and I'll briefly run over it. But first of all, I would like to state that we're pleased with the majority of the proposed changes as outlined in Bill C-36. We would also like to express our appreciation to this committee for taking time to hear our concerns regarding the bill.

• 1600

As you may be aware, since the introduction of this bill, we at Victims of Violence have taken a great deal of time and effort over the last few months to assess it and prepare a written submission. Scott Newark, with whom we do an awful lot of work, came to Ottawa the first week of February, and we spent a full week with him. This committee has already heard that part of our presentation in Edmonton, so I don't want to go over all of that with you here today. It would simply be a waste of this committee's time. I think Scott has done a very good job of making a presentation with regard to our concerns and the actual intricate details of Bill C-36.

Mr. Rideout (Moncton): A Mr. Adams, I think it was, spoke as well, purporting to represent the Victims of Violence organization in some capacity. His evidence was somewhat extreme.

Mr. Rosenfeldt: We do have different people all across Canada who belong to the organization. There is no criteria for membership in our organization.

Mr. Rideout: It is not like the Reform Party.

Mr. Rosenfeldt: No. I should make it very clear that there are different Victims of Violence programs going on across Canada. It is open to all to become part of the organization. The majority of people who belong to Victims of Violence have been victims of violent crime. We cannot have criteria that does not allow them to belong to this organization.

I am aware of Mr. Adams's presentation to this committee. He sent me a copy of the presentation in the mail. What you are hearing here today is from the head of the organization. These are the beliefs of the organization as I know them as of this moment.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 17 mars 1992

Le président: Je constate que nous avons le quorum et je déclare donc la séance ouverte.

Nous sommes réunis pour examiner le projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveau parmi nous M. Gary Rosenfeldt, président de la *Victims of Violence Society*. Bienvenue, Gary. Avez-vous une déclaration préliminaire à faire au Comité?

M. Gary Rosenfeldt (président, Victims of Violence Society): Oui. Nous en avons d'ailleurs fait distribuer des copies et j'aimerais parcourir rapidement le document avec vous. Permettez-moi cependant de dire, tout d'abord, que la majorité des changements proposés, tels qu'ils figurent dans le projet de loi C-36, nous font beaucoup plaisir. Nous tenons également à remercier le Comité de prendre le temps d'entendre nos préoccupations concernant ce projet de loi.

Comme vous le savez peut-être, nous avons, à la *Victims of Violence Society*, consacré beaucoup de temps et d'efforts, au cours des mois qui se sont écoulés depuis le dépôt du projet de loi, à faire une évaluation de cette mesure et à préparer un mémoire. Scott Newark, avec qui nous faisons énormément de travail, est venu à Ottawa au début de février et nous avons passé toute une semaine avec lui. Le comité a déjà entendu cette partie de notre exposé à Edmonton et je ne reviendrai pas là-dessus avec vous aujourd'hui. Ce serait une perte de temps pour le comité. Je pense que Scott a fait un très bon travail, faisant bien ressortir nos préoccupations et certains détails du projet de loi C-36.

M. Rideout (Moncton): Il me semble qu'on a également entendu un certain M. Adams qui disait représenter, à un titre ou à un autre, la *Victims of Violence Society*. Ses propos m'avaient semblé quelque peu extrêmes.

M. Rosenfeldt: Il est vrai que notre organisation regroupe toutes sortes de gens de tout le pays. L'adhésion à notre organisation n'est assujettie à aucun critère.

M. Rideout: Ce n'est pas comme au Parti Réformiste.

M. Rosenfeldt: Non. Je tiens à préciser que la société a mis sur pied divers programmes un peu partout au pays. Quiconque le désire peut devenir membre de l'organisation. La majorité des membres de *Victims of Violence* ont été victimes de crimes violents. Nous ne pouvons pas imposer des critères qui les empêcheraient de faire partie de notre organisation.

Je suis au courant de l'exposé fait au comité par M. Adams. Il m'a fait parvenir une copie de son texte par la poste. Quant à la séance d'aujourd'hui, je comparais ici en ma qualité de président de l'organisation et j'entends vous entretenir des principes de cette dernière telles que je les comprends.

[Texte]

When Bill C-36 was first introduced, we met with the Hon. Doug Lewis, and we expressed to him and to other members of this committee that we were very pleased with the bill in general. I believe I talked to Mr. Horner at the time. I expressed that to him. We expressed it publicly on television that in general we were pleased with the bill. We had some obvious concerns, and we are appreciative of the fact that we have been able to present these concerns to the committee.

We still feel this way. After countless hours of analysing its contents, it is a good bill, and we believe it will go a long way towards improving some of the flaws within the present system. It is not the total solution to victims' concerns or to what we believe to be concerns of the public towards the justice system.

We have always maintained that we would like to see parole abolished. Mr. Nunziata of this committee has expressed that view at different times also, and we would concur with him on this issue. However, we do not believe this will happen in the near future, so we are pleased that steps are being taken to tighten up what we see as a system that is simply not working. This bill does serve that purpose. If the tightening of the system is not effective, we will continue to lobby for the total abolishment of the parole system. With these new guidelines and the differentiation between violent and non-violent offenders in the parole system, we will wait to see if it better serves victims and the community.

The bill also allows more involvement of the victim in the parole system. Again, should the bill be passed as it currently exists, our concerns would be with the victim having no apply to the National Parole Board to participate in the parole hearing. Only time will tell if victims will be allowed a full opportunity to participate in the process. We have to question the reasoning behind a system that allows the public and the victim the right to attend in most cases all of the trial proceedings of an accused and yet denies the public, via the media, and the victim the right to attend hearings related to the possible release of the offender prior to the expiration of the sentence imposed by the courts.

When Scott Newark and I analysed the bill in detail, one thing that was obvious to both of us was that victims were once again being somewhat neglected in the process. As an example, the bill will establish the Office of Correctional Investigator. We don't have a problem with this, but we have to ask why the bill does not also allow for the establishment of an office of a victim advocate. We would like to see such an office established immediately here in Ottawa, with someone like Scott Newark at the helm. As a matter of fact, we have discussed this with representatives of the Hon. Doug Lewis in the last few weeks. We are hoping to see this become a reality.

[Traduction]

Nous avons, lors du dépôt du projet de loi C-36, rencontré l'honorable Doug Lewis et nous lui avons déclaré, ainsi qu'à d'autres membres du comité, que nous étions très satisfaits du projet de loi dans son ensemble. Je pense d'ailleurs avoir parlé avec M. Horner à l'époque et lui avoir dit tout cela. Nous avons déclaré à la télévision que, dans l'ensemble, nous étions satisfaits de cette mesure législative. Certains aspects du projet de loi nous préoccupaient cependant et nous sommes reconnaissants au comité de nous avoir donné l'occasion d'exposer notre point de vue.

Notre attitude n'a pas changé. Après quantité d'heures passées à analyser le contenu du projet de loi, nous sommes toujours convaincus qu'il est bon et qu'il fera beaucoup pour combler certaines lacunes de l'actuel système. Il ne règle cependant pas l'ensemble des préoccupations des victimes et du public à l'égard du système judiciaire.

Nous avons toujours maintenu que nous voulons l'abolition de la libération conditionnelle. M. Nunziata, qui siège au comité, a exprimé cette opinion à plusieurs occasions et nous sommes de son avis. Cependant, étant donné que nous ne pensons pas que cela se fera bientôt, nous sommes heureux de voir que des mesures seront prises pour resserrer un système qui, selon nous, ne fonctionne tout simplement pas. Le projet de loi apporte donc des améliorations sur ce plan. Si le resserrement du système n'est pas efficace, nous continuerons de faire des pressions en vue d'obtenir l'abolition des libérations conditionnelles. Il nous faudra attendre de voir si le système, avec ses nouvelles lignes directrices et cette distinction entre délinquants violents et délinquants non violents, avantagera les victimes et la collectivité.

Le projet de loi prévoit également que la victime participera davantage au système des libérations conditionnelles. Encore une fois, si ce texte est adopté dans sa forme actuelle, ce qui nous ennuie c'est que la victime devra s'adresser à la Commission nationale des libérations conditionnelles pour en obtenir l'autorisation de participer à l'audition en vue de la mise en liberté. Seul le temps nous dira si les victimes auront la possibilité de participer pleinement au processus. Il nous faut nous interroger sur le raisonnement qui sous-tend l'établissement d'un système qui autorise le public et la victime à assister, dans la plupart des cas, à l'ensemble du procès d'un accusé mais qui interdit au public, via les médias, ainsi qu'à la victime d'assister à l'audition en vue de la mise en liberté du délinquant avant que ne soit purgée la peine imposée par le tribunal.

Lorsque Scott Newark et moi-même avons analysé en détail le projet de loi, il nous est clairement apparu à tous les deux que les victimes vont, une nouvelle fois, être quelque peu négligées dans ce processus. Prenons, par exemple, le bureau de l'enquêteur correctionnel qui sera créé en vertu du projet de loi. Nous n'y voyons pas de problème, mais nous nous demandons pourquoi le projet de loi ne prévoit pas également la création d'un bureau du défenseur des victimes. Nous aimerions que soit tout de suite créé ici à Ottawa un bureau de ce genre qui serait placé sous direction de quelqu'un comme Scott Newark. Nous en avons d'ailleurs discuté au cours des dernières semaines avec des collaborateurs de l'honorable Doug Lewis. Nous espérons que cela se concrétisera.

[Text]

[Translation]

• 1605

The Canadian Police Association has also expressed strong support for this type of office. It is my understanding that they will be presenting a proposal on this subject, along with a letter of support from Victims of Violence, to the Hon. Doug Lewis within the next few weeks.

Bob Brennan of the Canadian Police Association is in attendance today. If the committee is interested in further discussion of this topic, I am sure Mr. Brennan would be very pleased to present the views of the Canadian Police Association on this subject.

We strongly believe the CPA could provide a very valuable service to Canadian crime victims through an office of the victim's Advocate. Further to this, we would also like to point out that a victims resource library was established in the early 1980s by the Solicitor General of Canada. It operated for a few years, providing a very valuable service to crime victims, police and others throughout Canada, supportive of improving the situation of crime victims.

I was going through some of my old material from this committee; I believe it was back in 1983. The victims resource library was being talked about by this committee. A number of questions at that time were being raised, even in 1983-84, with regard to how the library was working, if it had enough resources to continue. This committee was very supportive of the continuance of that library. What we have seen over the last number of years has been total disintegration of the library, if you want to call it that. I am very displeased with the situation that's taken place.

What has really happened here is that we make these generous efforts toward helping and supporting and changing the situation for crime victims in Canada. A national victims resource centre was opened here, with a toll-free number all across Canada, back in the early 1980s. This committee supported the establishment of this office.

Then, of course, from what I understand, it was a conflict between Justice, Health and Welfare Canada and the Solicitor General as to who should be responsible for this library. Two weeks ago I dialed the phone number from the National Parole Board publication for victims. A 995 number is listed in there for you to call the victims resource centre here in Ottawa should you have any concerns. I asked if this was the victims resource library; the response on the phone was that they thought it was under the Department of National Defence, and I should try calling them.

I think that's what it has deteriorated to in the last number of years. I have very grave concerns regarding that. I really strongly believe if we can expand this energy towards appointing a correctional investigator for people who commit crimes in this country, we can turn around and develop an office and a resource library for victims in this country.

L'Association canadienne des policiers appuie, elle aussi, fermement la création d'un pareil bureau. Il semble d'ailleurs, d'après les renseignements dont je dispose, qu'elle compte soumettre d'ici quelques semaines à l'honorable Doug Lewis une proposition à ce sujet, accompagnée d'une lettre d'appui de la Victims of Violence Society.

Bob Brennan, de l'Association canadienne des policiers, est dans l'assistance. Si le comité désire discuter plus avant de cette question, je suis certain que M. Brennan se ferait un plaisir de lui exposer la position de l'Association canadienne des policiers en la matière.

Nous croyons fermement que l'ACP pourrait, par l'intermédiaire d'un bureau du défenseur des victimes, rendre de très précieux services aux victimes canadiennes de crime. J'aimerais souligner également que le solliciteur général du Canada avait créé, au début des années 80, un centre de documentation sur les victimes. Celui-ci avait fonctionné pendant quelques années, fournissant de précieux services aux victimes de crime, à la police et à d'autres personnes et groupes partout au pays qui voulaient améliorer la situation des victimes de crime.

Je suis tombé là-dessus en parcourant la documentation du comité que j'avais obtenue à l'époque. Je pense que cela remonte à l'année 1983. Le comité s'était intéressé au centre de documentation sur les victimes. Déjà en 1983-1984, on avait jugé bon de poser des questions sur le fonctionnement du centre et l'on se demandait si celui-ci disposait de ressources suffisantes pour poursuivre son travail. Le comité avait dit tenir à ce centre. Or, ce qu'on a constaté au fil des ans, c'est la désintégration totale, si vous voulez, du centre et je suis très mécontent de ce qui s'est passé.

On a fait d'énormes efforts pour essayer d'aider et d'appuyer les victimes de crime au Canada. On a créé ici, au début des années 80, un centre de ressources national pour les victimes, avec un numéro de téléphone sans frais pour l'ensemble du pays. Le comité avait appuyé l'établissement de ce service.

Puis, si j'ai bien compris, il y a eu conflit entre les ministères de la Justice, Santé et Bien-être social Canada et le solliciteur général. On ne parvenait pas à s'entendre sur le ministère dont le centre devait relever. Il y a deux semaines, j'ai composé le numéro de téléphone que j'ai trouvé dans une publication de la Commission nationale des libérations conditionnelles à l'intention des victimes de crime. Cette publication donne un numéro 995 à composer pour entrer en communication avec le centre de ressources pour les victimes ici à Ottawa. Lorsqu'on m'a répondu, j'ai demandé si j'étais bien au centre de documentation sur les victimes et on m'a dit penser que celui-ci relevait du ministère de la Défense nationale et que je devrais appeler là-bas.

Voilà à quel point les choses se sont détériorées depuis quelques années, et cela me soucie énormément. Il me semble que si l'on peut créer un bureau de l'enquêteur correctionnel pour les personnes qui commettent des crimes au Canada, on peut instituer un bureau et un centre de documentation pour les victimes.

[Texte]

I called this victims resource library a number of months ago. Apparently it's partly over at Justice now. The lady told me that she'd call me back in a couple of weeks if she managed to get the boxes unpacked; she still hadn't unpacked them. She never did call me back.

I feel very good about revitalizing this. I really feel strongly that if we could get the Canadian Police Association's involvement in it, take an individual, place him in charge of this resource library and victim advocacy centre here in Ottawa... We're not asking for funding to do it. We're not asking that we be actually part of it. What we are asking is that the Government of Canada show equal concern for victims as for offenders, and possibly spend probably in the neighbourhood of \$500,000 a year and re-establish this victims resource library in this city.

It's very difficult with time limitations—and I'm not going to take an awful lot of your time today—to sit here and tell you about the need for the library. I will give you one prime example. Last week a police officer phoned from Alberta. He was very concerned because he had two victims of sexual assault who had been sexually assaulted in Saskatchewan. They came back to Alberta. He had the victims there. The family was very concerned. The little girls were age seven and nine. They had the offender on a number of other charges in Saskatchewan, so they were not going to subpoena the two children to go back to testify. They were going to put him away with the witnesses they had in Saskatchewan. The bottom line on it all is that there was no counselling. There is no counselling available for the two victims age seven and nine in the city of Edmonton or anywhere in Alberta. The response they get from the people who supply those services to the victims is that if the crime happened in Saskatchewan, why don't you go to Saskatchewan and have them provide the counselling for the two child victims of sexual assault.

• 1610

That goes on in Canada all day, every day in this country. The police are frustrated out there. They don't know who to turn to. It's a very complicated, difficult situation. They need some sort of resource centre, some place where they could go to get some very positive legal advice and where staff could possibly point them in the direction of where counselling could be provided to those victims of sexual assault.

To be very honest with you, we get on the phone to a certain crown prosecutor who happens to devote a lot of free time of his toward the victims movement. We get answers from him. We turn around and call back to the police officer. We shouldn't be doing that. There should be resources available, provided by the government of this country, by the Solicitor General of Canada, to provide those services for victims. In Bill C-36 we are now providing it for individuals who have complaints with regard to corrections. What about the victims?

[Traduction]

J'ai téléphoné il y a quelques mois au centre de documentation pour les victimes. Apparemment, une partie du centre se trouve maintenant au ministère de la Justice. La dame avec qui j'ai parlé m'a dit qu'elle me rappellerait au bout de quelques semaines si elle parvenait à défaire ses boîtes. Elle ne doit pas avoir déballé ses affaires, car elle ne m'a toujours pas appelé.

L'idée de relancer tout cela me plaît beaucoup. Je suis convaincu que si l'Association canadienne des policiers y participait, plaçait une personne à la tête de ce centre de documentation et de ce centre d'aide aux victimes ici à Ottawa... Nous ne demandons pas qu'on nous fournisse les fonds nécessaires pour le faire. Nous ne demandons pas d'en faire partie. Ce que nous demandons, c'est que le gouvernement du Canada se montre aussi préoccupé des victimes qu'il l'est des délinquants et qu'il rétablisse ce centre de documentation ici à Ottawa en lui affectant environ 500,000\$ par an.

Vu le temps dont nous disposons—et je ne vais pas accaparer trop le vôtre aujourd'hui—il m'est très difficile de m'asseoir et de vous entretenir de la nécessité de rétablir ce centre de documentation. Mais permettez-moi de vous donner un exemple. La semaine dernière, un policier a téléphoné de l'Alberta. Il était très inquiet, car il s'occupait de deux victimes d'agressions sexuelles commises en Saskatchewan. Elles étaient revenues en Alberta. La famille était très inquiète. Les deux petites filles étaient âgées de sept et neuf ans. Plusieurs autres accusations avaient été portées contre le délinquant en question en Saskatchewan et on n'allait donc pas obliger les deux enfants à retourner là-bas pour témoigner. On allait se contenter des témoins qui se trouvaient en Saskatchewan. Ce qu'il y avait de grave, c'est qu'il n'y avait aucun service de counseling auquel les deux victimes âgées de sept et neuf ans pourraient s'adresser ni dans la ville d'Edmonton, ni ailleurs en Alberta. La réponse donnée par ceux et celles qui offrent ce genre de services aux victimes était que si le crime a été commis en Saskatchewan, il fallait demander à cette province de fournir ces services aux deux victimes en question.

Voilà ce qui se produit jour après jour au Canada. Les policiers sont frustrés. Ils ne savent pas vers qui se tourner. C'est une situation difficile et très complexe. Il leur faut un centre de documentation, un endroit où ils peuvent aller pour obtenir de bons conseils juridiques et où le personnel peut les orienter vers des services de counseling destinés aux victimes d'agressions sexuelles.

Je vais être franc avec vous. Nous passons pas mal de temps au téléphone avec un procureur de la Couronne qui consacre une partie importante de son temps libre au mouvement de défense des victimes. Il nous fournit des réponses et nous appelons alors les policiers pour les leur communiquer. Or, nous ne devrions pas faire cela. Il faudrait que le gouvernement canadien et le solliciteur général du Canada fournissent les ressources nécessaires. Ce sont eux qui devraient offrir ces services aux victimes. Le projet de loi C-36 les fournit aux personnes qui se plaignent du système correctionnel. Mais qu'en est-il des victimes?

[Text]

I guess that's the bottom line, our major concern with regard to Bill C-36. I think Scott presented it in Edmonton. I believe when we are providing something for offenders, we have to turn around and say what about the victims. I believe Scott has presented that to this committee in a number of instances.

The one we find most outstanding is the correctional investigator issue, and we have no problems. Believe me, we have no problems. I think the implementation of that program, a correctional investigator through the Solicitor General of Canada, is a very good idea. What we are asking is that when these things are done, this committee also look at the side of the victims.

I would also like to mention that for this resource library we have, along with support from the Canadian Police Association, the support of the Canadian Association of Universities. In Canada, today, we have one individual who teaches a course in victimology at the University of Ottawa. Professor Irvin Waller teaches a course every second year. We have countless universities and schools in this country that teach courses in criminology. More and more students are becoming interested in working with victims. More interest is being shown by our universities with regard to victims of crime, rather than just the criminal.

With the support of the Canadian Association of Universities, this could intertwine with the victims resource library and put information out to all universities in Canada. What we are saying is take the criminology classes across this country and start implementing some victims programs within there. I foresee that eventually we are going to need people in this country equipped to work with victims. Let's face it, for every criminal there is at least one victim.

That is basically what we would like to present to the committee today. As I say, Bob Brennan has come here this afternoon. He is with the Canadian Police Association. We are not here just to present that issue. We are here to talk about Bill C-36, I realize that, but I think it is a very, very important part. If we are going to provide that for the criminals, what about the victims?

• 1615

The Chairman: Thank you very much, Mr. Rosenfeldt. We appreciate your coming. As you stated, we've been through this with Scott Newark for two hours in Edmonton. I personally don't feel the victim resource library has much to do with this bill. However, what you would like to see is on the record here, and possibly that will get something moving towards this end.

Before we proceed with the questioning, if you receive a phone call from someone in Alberta requesting information or help, if I were in your position, I would be telling them that if these children—and at seven and nine they are children—need counselling they should go to their medical doctor, who would refer them to a psychiatrist, who could hopefully work with them. This is already funded through the medical system.

[Translation]

C'est là notre principale préoccupation relativement au projet de loi C-36. Je pense que Scott en a parlé à Edmonton. Si l'on fournit quelque chose aux délinquants, qu'advient-il des victimes. Il me semble que Scott a plusieurs fois évoqué cela dans le cadre de l'exposé qu'il a présenté au comité.

Ce qu'il y a de plus frappant en ce qui nous concerne, c'est la question de l'enquêteur correctionnel qui ne nous pose pas de problème, croyez-moi. Je pense que l'établissement de ce programme, la création du bureau de l'enquêteur correctionnel, relevant du solliciteur général du Canada, est une très bonne idée. Ce que nous demandons c'est que le comité se penche également sur les victimes.

J'aimerais également mentionner qu'en ce qui concerne le centre de documentation, nous jouissons de l'appui de l'Association canadienne des policiers et de celui de l'Association canadienne des universités. Il y a à l'heure actuelle, quelqu'un qui donne un cours de victimologie à l'Université d'Ottawa. En effet, M. Irwin Waller donne ce cours tous les deux ans. Le pays compte quantité d'universités et d'écoles qui offrent des cours de criminologie. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à vouloir travailler avec les victimes de crimes. Les universités s'intéressent de plus en plus à elles, et non pas uniquement aux délinquants et à la criminalité.

Avec l'appui de l'Association canadienne des Universités, on pourrait obtenir le concours du centre de documentation pour fournir des données à l'ensemble des universités du pays. Ce que nous aimerions, c'est que tous les programmes de criminologie comprennent un volet consacré aux victimes. Je pense que le pays aura besoin de personnes formées pour travailler avec elles. Après tout, on compte au moins une victime par délinquant.

Voilà, en gros, l'exposé que nous voulions faire au comité aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit, Bob Brennan est venu ici cet après-midi. Il fait partie de l'Association canadienne des policiers. Nous ne sommes pas venus uniquement pour parler de cette question, mais du projet de loi C-36, je le sais bien; cependant, je pense qu'il s'agit-là d'un élément très important de l'ensemble. Si nous allons nous occuper des délinquants, alors pourquoi ne pas nous occuper également des victimes?

Le président: Merci beaucoup, monsieur Rosenfeldt. Nous vous remercions d'être venu. Comme vous l'avez dit, nous avons discuté de cette question pendant deux heures à Edmonton avec Scott Newark. Personnellement, je ne pense pas que le Centre de documentation sur les victimes ait grand-chose à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis. Cependant, les propos que vous nous avez tenus figureront au procès-verbal et cela débouchera peut-être sur quelque chose.

Avant d'entamer la période des questions, j'aimerais vous dire que si vous recevez un appel téléphonique d'une personne en Alberta qui désire des renseignements ou de l'aide, à votre place, je lui dirais que si ses enfants—et il s'agit bien d'enfants, puisque les intéressées sont âgés de 7 et 9 ans—ont besoin de services de counseling, ils devraient consulter leur médecin de famille qui pourrait les renvoyer à un psychiatre qui pourrait sans doute les aider. Ce genre de services est financé dans le cadre du système de soins de santé.

[Texte]

Mr. Rosenfeldt: Who pays the bill? If the crime is committed in Saskatchewan, Dr. Horner, it's a very complex system out there. Right here in the city of Ottawa, and somebody can correct me if I'm wrong, I think there's a waiting list now of six months for counselling for victims of child sexual assault. The resources are so limited in this area throughout all of Canada that in cases where the crime is committed in Saskatchewan, for instance, what happens is the response from the Alberta government is going to be that before the Alberta Crimes Compensation Board pays for any counselling, before they pay for anything for those two children, they're going to refer it back to Saskatchewan. This is the way it operates in this country. To some degree, it makes some sense because crimes compensation is a provincial thing. All of your counselling services for victims of sexual assault, for instance, are a provincial thing, not a federal thing. . . they're not intertwined.

These are the sort of calls we get regularly. Police officers are trained to be police officers. "Police officers" mean the majority of their work is in regard to apprehension of criminals. Throughout the normal course of events, of course, what happens is they first come into contact with victims. Our experience has been that in the majority of cases police officers are not fully knowledgeable with regard to how to handle the situation of the victims.

We're not suggesting they be social workers. We're suggesting there has to be a better system in place. I remember a phone call a few weeks ago from Vancouver, where a police officer phoned us. They were looking for help for the family of a murder victim in Vancouver. They didn't know of any resources in the community they could turn this victim over to. This is not uncommon, Dr. Horner. It's very common.

The Chairman: Mr. Wappel.

Mr. Wappel (Scarborough West): I really don't have any questions. I just wanted to say to Mr. Rosenfeldt that when we were in Edmonton, Mr. Newark gave us his presentation. I was very impressed with it. I think he makes some very good points in it, and presented it extremely well and in a compelling fashion.

I also wanted to let you know we heard some very dramatic testimony in connection with a variation of your suggestion for a victims advocate—they called it a victims/survivors advocate. We heard on numerous occasions from different witnesses on the very question you posed; that is, what about the victim. Just so you're aware of it, other groups have come before us to mention that. We in the Liberal Party will look very carefully at Mr. Newark's work as we're considering the bill.

• 1620

Mr. Rosenfeldt: Thank you, Mr. Wappel.

Mr. Horner, you mentioned that you really do not fully understand why I would talk about a victims resource centre as part of Bill C-36. My concern is that when I pick up Bill C-36, what I see in there is money being spent for a

[Traduction]

M. Rosenfeldt: Qui en paie la note? Monsieur Horner, si le crime est commis en Saskatchewan, le système là-bas est très complexe. Ici à Ottawa, et vous me corrigerez si j'ai tort, je pense qu'il y a une liste d'attente de six mois pour les enfants victimes d'agressions sexuelles désireux d'avoir des services de counseling. Les ressources disponibles pour ce genre de choses sont si limitées partout au pays que, lorsqu'un crime est commis en Saskatchewan, par exemple, le gouvernement de l'Alberta renverra le dossier en Saskatchewan avant d'autoriser l'Alberta Crimes Compensation Board à payer des services de counseling ou autres pour les victimes, dans ce cas-ci, les deux enfants. Voilà comment cela se passe au Canada. C'est logique jusqu'à un certain point, car l'indemnisation des victimes de crime relève des provinces. Tous les services de counseling aux victimes d'agressions sexuelles, par exemple, relèvent des provinces et non du pouvoir fédéral. . . il n'y a aucune relation entre eux.

Voilà le genre d'appels que nous recevons régulièrement. Les policiers sont formés pour faire la police, et le gros de leur travail consiste à arrêter les malfaiteurs. Bien sûr, dans le déroulement normal des choses, leur premier contact est avec la victime. Notre expérience montre que dans la majorité des cas, les policiers n'ont pas les connaissances nécessaires pour s'occuper des victimes.

Nous ne disons pas que les policiers devraient être des travailleurs sociaux. Tout ce que nous disons, c'est qu'il faudrait établir un meilleur système. Je me souviens d'un appel téléphonique qu'on a reçu il y a quelques semaines d'un policier à Vancouver. Il cherchait de l'aide pour la famille d'une personne qui avait été tuée là-bas. Il n'avait aucune idée des ressources communautaires disponibles. C'est un problème très courant, monsieur Horner.

Le président: Monsieur Wappel.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Je n'ai à vrai dire pas de question. Je voulais tout simplement dire à M. Rosenfeldt que lorsque nous étions à Edmonton, nous avons entendu M. Newark. J'avais été très impressionné par son exposé. Il avait soulevé des questions très pertinentes et j'avais trouvé ses explications éloquentes et convaincantes.

Je tenais également à vous faire savoir que nous avons entendu des témoignages très émouvants relatifs à une variante de votre proposition concernant l'établissement d'un bureau du défenseur des victimes. Les personnes auxquelles je songe parlaient plutôt d'un défenseur des victimes/survivants. Plusieurs témoins nous ont parlé, comme vous venez de le faire, de la situation de la victime. Je tenais tout simplement à ce que vous sachiez que d'autres groupes qui ont comparu devant nous partagent vos préoccupations. Ceux d'entre nous qui sont membres du Parti libéral examineront de très près le travail de M. Newark dans le cadre de notre étude du projet de loi.

M. Rosenfeldt: Merci, monsieur Wappel.

Monsieur Horner, vous avez dit ne pas vraiment comprendre pourquoi je parle d'un centre de documentation sur les victimes dans le contexte du projet de loi C-36. Le problème est que lorsque j'examine ce projet de loi, je

[Text]

correctional investigator. If this committee is recommending the provision of a correctional investigator... My God, Mr. Horner, you and the committee members must be aware of the amount of government resources that have gone into providing colour televisions in the prisons, university educations for the Clifford Olsons, and now a correctional investigator?

I do not have a problem with a correctional investigator. My point is when you tell me that this bill is recommending another person to work with criminals out there, when are we going to start providing for victims out there? Let's create a balance. If we are going to provide a correctional investigator, Dr. Horner, let us also provide a victims investigator. They are not one and the same thing. There is a major difference between dealing with victims and dealing with offenders. They are two different types of people.

Mr. Blackburn (Brant): I want to thank Mr. Rosenfeldt for coming here today and presenting his brief. I have a couple of comments to make.

Last week Mr. Newark supported parole and supported temporary absences, although he made many suggestions on how they could be improved. I am not suggesting that his remarks and yours are identical, I am simply saying that in view of the fact that you referred to him on a number of occasions today, Mr. Rosenfeldt, he gave us a somewhat different view with respect to temporary absences, day parole and parole. As I recall, he felt that the system as is was acceptable to him, but he made some very good suggestions on how the system could be improved.

With respect to parole itself, on page 2 you say "we", meaning the group you represent, "have always maintained that we would like to see parole abolished." I have to assume that you feel more comfortable and safer and you assume society feels more comfortable and safer if a criminal, particularly those who have committed violent offences, came out cold turkey onto the street after four or five or eight or ten years, whatever it happens to be, rather than coming back onto the street after a period of gradual re-introduction into society through temporary passes, temporary day passes, limited parole and finally full parole. Is that correct?

Mr. Rosenfeldt: Mr. Blackburn, over the last number of years, in Canada and throughout the world, we have had a lot of people advocating a gradual release program where we take dangerous, violent sex offenders, for instance, and we let him go to the Ice Capades one year, and next time we let him go the West Edmonton Mall for his birthday or whatever. We take all these individuals and gradually release them into the community. Let me put it this way: I believe that there are some people who cannot be rehabilitated.

[Translation]

constate qu'il prévoit des débours pour la création du bureau de l'enquêteur correctionnel. Si le comité recommande la création d'un tel bureau... Mon Dieu, monsieur Horner, vous-même et les membres du comité n'êtes pas sans savoir combien le gouvernement a dépensé pour installer des téléviseurs couleur dans les prisons, pour offrir une formation universitaire à des gens comme Clifford Olson, etc, et voici qu'on va maintenant créer un bureau de l'enquêteur correctionnel!

L'idée d'un enquêteur correctionnel ne me dérange pas. Mais si le projet de loi va recommander que l'on nomme encore une autre personne qui va se consacrer aux criminels, quand va-t-on commencer à s'occuper des victimes? Il faut qu'il y ait un équilibre. Monsieur Horner, si l'on va nommer un enquêteur correctionnel, alors nommons également un enquêteur sur la situation des victimes. Ce n'est pas du tout la même chose. Il y a tout un monde entre s'occuper des victimes et s'occuper des criminels. On parle ici de deux catégories de personnes.

M. Blackburn (Brant): J'aimerais tout d'abord remercier M. Rosenfeldt d'être venu nous rencontrer aujourd'hui et de nous avoir présenté son mémoire. J'aurais quelques observations à faire.

La semaine dernière, M. Newark s'est dit favorable aux libérations conditionnelles et aux absences temporaires, tout en recommandant certaines améliorations. Je ne dis pas que vos discours sont identiques. Tout simplement, vous avez mentionné son nom plusieurs fois, monsieur Rosenfeldt. Or, il nous a exposé des opinions quelque peu différentes des vôtres relativement aux absences temporaires, aux autorisations de semi-liberté et aux libérations conditionnelles. Si je me souviens bien, il nous a dit trouver l'actuel système acceptable, mais il nous a également fait un certain nombre de très bonnes suggestions sur des améliorations qui pourraient y être apportées.

En ce qui concerne les libérations conditionnelles, vous dites, à la page 2, «nous», vous entendez par là le groupe que vous représentez, «avons toujours maintenu qu'il faut abolir les libérations conditionnelles». Il me faut en déduire que vous vous sentez plus à l'aise et plus en sécurité, et que vous supposez que la société se sent plus à l'aise et plus en sécurité si les criminels, surtout ceux qui ont commis des actes violents, sont libérés, du jour au lendemain, une fois purgée leur peine de quatre, cinq, huit ou dix ans, selon le cas, au lieu de regagner leur liberté après une période de réinsertion progressive dans la société, au moyen de libération temporaire, de semi-liberté, de libération conditionnelle limitée et, enfin, de libération conditionnelle. C'est bien cela?

M. Rosenfeldt: Monsieur Blackburn, depuis quelques années, au Canada comme ailleurs, beaucoup de gens préconisent l'adoption de programmes de mise en liberté graduelle en vertu desquels des personnes coupables d'infractions sexuelles avec violence, par exemple, sont autorisées à aller voir un spectacle des Ice Capades une année, puis à se rendre au West Edmonton Mall, par exemple, pour leur anniversaire, ou autre. Ces personnes sont réinsérées graduellement dans la société. Le problème, c'est qu'il y a selon moi, certaines personnes qui ne pourront jamais se réhabiliter.

[Texte]

Mr. Blackburn: I agree with you; however, that was not the question I asked.

Mr. Rosenfeldt: I do not believe that anybody has ever proven to me or to any member of this committee that a gradual release program is effective, that it does work. It makes sense on paper, I suppose, but to say that it is better to release an individual on a graduated basis back into the community. . . That would make sense to me if I was reading it in a criminology class, but the reality of the situation is that I do not think anyone has ever proven beyond a reasonable doubt that it is better to release over a graduated period of time back into the community. There are some people who should never, ever be released from prison.

• 1625

Mr. Blackburn: That's quite true. Clifford Olson is probably a good example.

Mr. Rosenfeldt: I would agree with you there. There are some individuals society doesn't have any obligation towards at all to reintegrate them into society. That's what I believe anyway, and I think Scott Newark would agree with me on that.

As far as the parole system is concerned and the total abolishment of the parole system, I believe our parole system in Canada is not working. There is supposed to be supervision in the community. This is what I understand it to be.

In many instances I have personally been on the phone with the chairman of the National Parole Board. I told him about an individual in the city of Ottawa, a drug offender, who was living at a halfway house and terrorizing certain families in this city. I have had representatives of the National Parole Board come and sit in our office and tell us that it is really tragic that he beats up on this lady, that he carries guns in the back of his car, and that he is breaking every condition of the parole he is released under. Eventually this particular lady was told, and I have testified on this in front of this committee before, that they could not do anything about it because it falls under Correctional Services of Canada. When you go to Correctional Services of Canada they say "Have you ever thought of calling the police and reporting him as a criminal again, that he has guns in his car?"

In that particular case the lady who was being terrorized by this individual out in the community under the supervision of the National Parole Board had to go to the Nepean police, file a complaint against the guy, endanger her life, turn around and get him re-arrested and put back into Kingston Penitentiary. The Parole Board did nothing for her.

Mr. Blackburn: We have been told that one of the major problems with that kind of supervision, or lack of supervision, is a budgetary problem. We have parole regulations with parole provisions in law. You are quite right, when we have a lot of parolees out in the community we simply don't have enough parole officers to manage the system.

[Traduction]

M. Blackburn: Je suis d'accord avec vous, mais ma question ne portait pas là-dessus.

M. Rosenfeldt: Personne n'a jamais réussi à me prouver que les programmes de mise en liberté graduelle fonctionnent. Sur papier, cela tient sans doute, mais dire qu'il est préférable de remettre graduellement en liberté, dans la société, une personne. . . Cela me paraîtrait logique dans le cadre d'un cours de criminologie, mais la réalité, je pense, c'est qu'on n'a jamais réussi à prouver hors de tout doute raisonnable, qu'il est préférable de réinsérer graduellement les gens dans la société. Il y a des détenus qui ne devraient jamais, en aucun cas, sortir de prison.

M. Blackburn: Cela est très vrai. Clifford Olson en est sans doute un bon exemple.

M. Rosenfeldt: Je suis d'accord avec vous sur ce point. Il y a certaines personnes envers qui la société n'a absolument aucune obligation en fait de réinsertion sociale. C'est en tout cas ce que je pense, et je crois que Scott Newark serait d'accord avec moi là-dessus.

En ce qui concerne le système de libération sous condition et son abolition, j'aimerais dire que le système canadien ne fonctionne pas selon moi. Il est censé y avoir une surveillance dans la société. C'est en tout cas comme cela que je vois les choses.

Il m'est souvent arrivé de discuter au téléphone avec le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Je lui ai parlé d'une personne condamnée pour une infraction liée aux drogues qui vivait dans une maison de transition à Ottawa et qui terrorisait certaines familles. Des représentants de la Commission sont venus nous voir à notre bureau pour nous dire que cet individu bat une femme, qu'il a des armes à feu dans sa voiture, qu'il ne respecte aucune des conditions de sa libération et que tout cela est tragique. Au bout du compte, on a dit à cette femme—et j'en ai déjà parlé au comité—qu'on ne pouvait rien faire à ce sujet, car cela relève du Service correctionnel du Canada. Or, lorsque vous allez au Service correctionnel, on vous dit: «Avez-vous pensé à appeler la police pour lui dire qu'il a des armes à feu dans sa voiture?»

Dans le cas qui nous occupe ici, la femme qui se faisait terroriser par cette personne mise en liberté sous condition par la Commission nationale des libérations conditionnelles a dû aller à la police de Nepean, déposer une plainte contre l'individu, mettre sa vie en danger et demander qu'il soit de nouveau arrêté et enfermé au pénitencier de Kingston. La Commission des libérations conditionnelles n'a rien fait pour elle.

M. Blackburn: On nous a dit que l'un des gros problèmes de ce genre de surveillance—mais on devrait peut-être parler plutôt d'absence de surveillance—est un problème de budget. La loi contient des dispositions en matière de libération conditionnelle et elle est assortie de règlements. Mais vous avez tout à fait raison: lorsqu'il y a beaucoup de personnes libérées sous condition dans la communauté, ce sont les surveillants qui font défaut.

[Text]

I don't know whether that means that parole itself is bad, or whether we are not giving parole a chance to work by not providing the resources, in this case enough parole officers and probation officers, to handle the case work.

The other point I want to raise is the victim-offender reconciliation thing. I agree with you in principle. It must be a terribly traumatic kind of scenario that we are probably looking at right now. I watched and I listened to four women who came before this committee last week in Edmonton. They belonged to a self-help group called Victims of Takahashi. One or two of them I believe had gone through at least part of this process and had actually met him and talked to him. The impression I got, and I was quite surprised, was that these women were not nearly as vindictive and as mean or angry as I thought they should have been. They weren't forgiving him; they hadn't forgotten the pain and the trauma—don't get me wrong—but at least in meeting this person for the first time without this mask on that apparently he used to wear when he committed his crimes, they began to see a human being there, not just a rapist.

I don't want to go any further than that, because I don't want to put words in print here that may not have been said at that hearing, but that was the impression I got. I was wondering whether or not we should simply write this off and say that it won't work, or whether maybe it might work in some cases, and at least leave the door open. That's the other comment I had, which I want you to refer to.

Finally, the victim advocate: I agree with you on this. As it stands now, the office of investigator weights in favour of the offender, although it is toothless—he can only make recommendations, nobody has to jump or has to put the recommendations into place. But not having a victims advocate with similar and equal powers, which is something Scott Newark would like to see, certainly sends the wrong message as far as I am concerned. I support you in that regard. If we are going to have the one, we should have the other—not only equal responsibilities, but equal powers.

• 1630

Mr. Rosenfeldt: I'm very pleased, Mr. Blackburn, to hear that. This is what we're really trying to say: if we're going to make something new for this side, let's do the same for the other side.

Victims are people. The difference between them and the offender in a lot of cases is that they're taxpayers. Victimization can happen to anyone. The Prime Minister of this country was a victim himself, in a sense, a week ago, in that his daughter was threatened. The situation made him respond in a specific way, as any human being would. I know he has been condemned by certain people for his response, but he's also a father and a person. I'm not saying that is how everybody should respond to violence, but I can fully understand exactly where he's coming from.

[Translation]

Je ne sais si cela veut dire que les libérations conditionnelles sont une mauvaise chose ou bien, tout simplement, que l'on n'y consacre pas les ressources nécessaires, dans ce cas-ci un nombre suffisant de surveillants et d'agents de probation.

L'autre question que je voulais soulever était celle de la réconciliation entre la victime et le délinquant. Je suis d'accord avec vous en principe. Il s'agit forcément de situations très traumatisantes. La semaine dernière, à Edmonton, j'ai regardé et entendu quatre femmes qui ont comparu devant le comité. Elles appartenaient à un groupe d'entraide appelé Victimes de Takahashi. Une ou deux d'entre elles avait déjà vécu une partie du processus, ayant rencontré le criminel et discuté avec lui. J'ai eu l'impression—et j'en ai été très surpris—que ces femmes n'étaient pas du tout aussi portées à la vengeance, aussi fâchées que je l'aurais pensé. Elles ne lui pardonnaient pas pour autant. Elles n'avaient pas oublié la douleur et le choc, mais lorsqu'elles l'ont vu pour la première fois sans le masque qu'il avait l'habitude de porter lorsqu'il commettait ses crimes, elles ont vu non pas uniquement un violeur, mais un être humain.

Je ne voudrais pas aller plus loin que cela, car je ne voudrais pas dire ici des choses qui n'ont pas été dites là-bas, mais voilà l'impression que j'avais eue sur le coup. Je me suis demandé s'il ne faudrait pas écarter cette formule en disant qu'elle ne pourrait pas fonctionner, ou bien laisser la porte ouverte pour les cas où elle pourrait donner des résultats. Voilà l'autre observation que je voulais faire.

Enfin, je suis d'accord avec vous en ce qui concerne le défenseur des victimes. En l'état actuel des choses, le bureau de l'enquêteur fait pencher la balance en faveur du criminel, même s'il n'a pas de pouvoir réel. Il ne peut que faire des recommandations et personne n'est tenu de les mettre en oeuvre. Mais le fait de ne pas créer un bureau du défenseur des victimes, doté de pouvoirs égaux et semblables, chose qu'aimerait certainement voir établir Scott Newark, envoie le mauvais message. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Si l'on va créer l'un, on devrait également créer l'autre. Il doit non seulement y avoir égalité de responsabilités, mais également de pouvoirs.

M. Rosenfeldt: Je suis très heureux de l'entendre, monsieur Blackburn. C'est vraiment notre position. Si l'on va donner quelque chose de nouveau à l'une des parties, que l'on en donne autant à l'autre.

Les victimes sont aussi des gens de chair et d'os. La différence entre eux et le délinquant, c'est que souvent elles payent des impôts. N'importe qui peut devenir une victime. Le premier ministre du pays est devenu victime lui-même, d'une certaine façon, lorsque sa fille a été menacée il y a une semaine. Il a réagi à cette situation d'une certaine manière, comme n'importe quel autre être humain. Je sais que beaucoup ont réprouvé sa réaction, mais il est aussi un père et un être humain. Je ne dis pas que tout le monde devrait réagir ainsi à la violence, mais en tout ça je le comprends parfaitement bien.

[Texte]

Mr. Blackburn: This is the last point I want to make. The strongest message I got, again from the victims of Takahashi—the four women who appeared before us—was that from the moment the crime had been reported and they had reported it to the police they felt totally banished from the criminal justice system. Once the police had taken statements, as far as they were concerned they were out in the cold, banished from the system, and had no more input apart from giving testimony, and some of them didn't even have to give testimony in the courtroom, although they had to be there.

Then, from sentencing on, they're again banished from the system. They don't know what progress the offender is making, if any, or when the offender's parole is coming up, or anything about the hearings. In other words, there exists this lack of contact with the system.

We also heard from some experts that in the vast majority of cases the victims very often don't want to know anything about the person who committed the crime. But I think we've got to do something more in this situation by at least leaving doors open for those who want them open. Is that fair enough?

Mr. Rosenfeldt: That's fair enough, Mr. Blackburn. We really appreciate what you have just stated. As a matter of fact, I was in Edmonton at the time of the Larry Takahashi trial, and we were operating a victim witness service in the courts at the time.

I believe Takahashi was charged with 118 rapes at one point. I remember meeting a lot of his victims at the time, individuals who were subpoenaed to attend court. But I also remember that when the court reached a certain number of assured convictions—this is what you're talking about—they simply dropped the rest of the charges, as if there was just no point in getting any more life sentences against this man. At one point they estimated that he had raped 118 women, so we're talking about very large volumes of individuals who had to attend court.

I remember one young lady who came into our office after the trial was over and Takahashi had been sent away to prison. She asked us what about herself, saying nobody even came to her and asked if she wanted them to drop the charges in her case, and was she not raped by that man too, so what about her rights to be able to tell the court her story?

It's something we have long advocated, as you stated. And I don't think it's the fault of the police, the crown prosecutors, or anybody else within the system; the system simply works that way today—the victims are the forgotten individuals throughout the process.

I've been there myself. A child of mine was murdered, and I can tell you this: from the time we had contact with the police regarding the investigation of the murder of our son I was never contacted by anyone within the justice system

[Traduction]

M. Blackburn: Pour terminer, c'est justement à cela que je voulais en venir. Le principal message que j'ai retiré de notre entretien avec les victimes de Takahashi—les quatre femmes qui ont comparu ici—c'est qu'à partir du moment où elles ont déposé plainte à la police, elles se sont senties totalement exclues du système de justice pénale. Une fois que la police a enregistré leurs dépositions, elles ont été totalement écartées, bannies du système, sans avoir leur mot à dire, hormis leur témoignage au procès, et certaines n'ont même pas été appelées à la barre, bien qu'elles aient été convoquées.

Puis, une fois la sentence rendue, elles sont de nouveau exclues du système. Elles ne savent pas quel progrès le coupable accomplit, le cas échéant, ni quand il devient admissible à la libération conditionnelle, pas plus qu'elles ne sont informées de ce qui se passe aux audiences. Autrement dit, il y a ce manque total de communication avec le système.

Quelques experts nous ont déclaré que, dans la vaste majorité des cas, les victimes ne veulent rien savoir de l'auteur du crime. Je pense que nous devons faire un peu plus, en ouvrant au moins les portes à ceux qui voudraient les voir ouvertes. Est-ce que cela vous paraît convenir?

M. Rosenfeldt: Tout à fait, monsieur Blackburn. Nous apprécions beaucoup ce que vous venez de dire. D'ailleurs, je me trouvais à Edmonton au moment du procès de Larry Takahashi et nous avions à l'époque un service d'aide aux victimes appelées à témoigner.

Je crois savoir que Takahashi a été inculpé, à un moment donné, de 118 viols. J'ai rencontré un bon nombre de ses victimes, des personnes qui avaient été convoquées par le tribunal à témoigner. Mais je me souviens aussi que, une fois que le tribunal a prononcé un verdict de culpabilité sur un certain nombre d'accusations—et c'est de cela dont vous parlez—on a simplement retiré les autres, car il ne servait à rien de condamner l'inculpé x fois à la prison à vie. On a estimé à un moment donné qu'il avait violé 118 femmes; c'est donc un nombre très important de témoins qui avaient été convoqués au tribunal.

Je me souviens d'une jeune femme qui est entrée dans notre bureau à la fin du procès, une fois que Takahashi fut envoyé en prison. Elle se demandait ce qui se passait, en disant que personne n'était même venu la voir pour s'informer si elle acceptait que l'on retire l'accusation la concernant, qu'elle aussi avait été violée par cet homme et elle demandait pourquoi elle n'avait pas eu le droit, elle aussi de raconter sa version au tribunal.

C'est quelque chose que nous préconisons depuis longtemps, ainsi que vous l'avez dit. Je ne pense pas que ce soit la faute de la police, des procureurs de la Couronne ou de qui que ce soit en particulier; c'est simplement ainsi que fonctionne le système aujourd'hui—les victimes sont tout simplement oubliées.

J'en ai fait l'expérience moi-même. L'un de mes enfants a été assassiné et je peux vous dire ceci: à partir du moment où je suis entré en rapport avec la police concernant le meurtre de notre fils, aucun représentant du système

[Text]

again. Everything that happened to our son I learned from the media. I watched television and found out that the murderer of our son had been arrested and it was Clifford Olson. I learned that from the media, and I learned from a newspaper article that our son had been raped prior to being murdered. This is the way in which the system works.

So if you can understand to some degree what we're trying to do today, our organization is trying to make the victim a part of the system.

• 1635

You brought up another thing I would like to comment on, the victim-offender reconciliation thing. I have no problem with victim-offender reconciliation programs. I know they are supported by offenders groups throughout the country. I don't have any problem in cases of non-violent offences, and I don't have any problem where the victim has been contacted in an appropriate manner with regard to possibly meeting the offender.

I will tell you a case that took place in Kelowna, B.C., a number of years ago. A beautiful young girl was raped and murdered in Vancouver. Some people supporting a victim-offender reconciliation program came to the home of her brother in Kelowna, B.C. They knocked on the door. When he answered the door the offender hadn't even been apprehended at that point. They said if the offender is apprehended would he be willing to meet with him and discuss reconciliation with him. And the offender wasn't even apprehended at that point.

What happens is we get a lot of do-gooders out there too. I met a girl who works for corrections in the state of New York. I met her at a conference here a number of years ago. She was going around to families of murder victims throughout the state of New York talking about this wonderful victim-offender reconciliation program. I said to her, what happens if they don't want to take part in this program. She said they encourage them as much as they can, try to promote it, try to push them into it. But for the offender or for the victim?

I believe it should be available. I don't have any problem at all with the victims of Takahashi meeting with him; if it does them good, if it is good for the victims, I am in favour of it. But I think again it goes back to the fact that these things should be offered to the victims. They should be given the choices. If they want to they can call a victims advocates office here in Ottawa or wherever and somebody is going to tell them the options that are available to them as victims, available in print, and that if they want to meet with the offender it is part of what is called a victim-offender reconciliation program.

Please remember the victims out there right now know nothing about what their rights are; if they have any rights or whatever, within the justice system.

[Translation]

judiciaire n'a pris contact avec moi. C'est par la presse que j'ai appris ce qui est arrivé à notre fils. Je regardais la télévision, et c'est ainsi que j'ai appris que le meurtrier avait été arrêté et qu'il se nommait Clifford Olson. J'ai su par la presse, que notre fils avait été violé avant d'être assassiné. C'est ainsi que fonctionne le système.

C'est donc, comme vous pouvez le comprendre dans une certaine mesure, que nous essayons d'obtenir aujourd'hui, ce que notre organisation essaye d'obtenir, c'est-à-dire faire de la victime une partie prenante du système.

Vous avez évoqué un autre aspect dont j'aimerais parler: c'est la réconciliation entre victimes et malfaiteurs. Je ne trouve rien à redire à ces programmes; je sais qu'ils ont l'appui des groupements de délinquants de tous le pays. Je ne trouve rien à y redire dans le cas des infractions sans violence, ni non plus si la victime est invitée de manière appropriée à rencontrer le criminel.

Je vais vous raconter une affaire qui est survenue à Kelowna, en Colombie-Britannique, il y a quelques années. Une belle jeune fille avait été violée et assassinée à Vancouver. Des gens oeuvrant pour un programme de réconciliation victime-délinquant sont allés rendre visite au frère, à Kelowna en Colombie-Britannique. Ils ont frappé à sa porte et, lorsqu'il a ouvert, l'assassin n'avait même pas encore été arrêté. Ils lui ont demandé s'il serait prêt, en cas d'arrestation de l'assassin, à le rencontrer pour parler de réconciliation avec lui. Et l'assassin, à ce moment-là, était encore en liberté!

Le problème c'est qu'il y a là-dedans beaucoup de bonne volonté naïve. J'ai rencontré une jeune fille qui travaille dans les services correctionnels de l'État de New York. Je l'ai connue à une conférence ici, il y a quelques années. Elle faisait la tournée des familles de victimes d'assassinat dans tout l'État de New York pour parler de ce merveilleux programme de réconciliation victime-délinquant. Je lui ai demandé ce qui se passait si ces familles refusaient de participer. Elle m'a répondu qu'on les incite par toutes sortes de moyens, qu'on cherche à promouvoir le programme, à faire pression sur les gens. Mais est-ce que c'est pour le bien du délinquant ou celui de la victime?

Je pense que de tels programmes doivent exister. Je n'ai rien à redire à ce que toutes les victimes de Takahashi le rencontrent, si cela leur fait du bien, si c'est bon pour les victimes, j'y suis favorable. Mais, encore une fois, je pense qu'il faut se contenter de leur offrir le choix. Si elles le veulent, elles peuvent appeler un bureau de défenseurs des victimes, ici à Ottawa, ou n'importe où ailleurs, où quelqu'un leur expliquera, oralement et par écrit, les options qui s'offrent, et que si elles veulent rencontrer le criminel, cela s'inscrit dans ce que l'on appelle un programme de réconciliation victime-délinquant.

Il ne faut pas oublier que les victimes, à l'heure actuelle, ne savent absolument pas quels sont leurs droits, si même elles en ont, au sein du système judiciaire.

[Texte]

The Chairman: Mr. Rideout.

Mr. Rideout: Just a quick one. It is probably going to make you mad when I say this. It seems to me that a victims advocate and moving in that direction, tying it in with this bill, and making it equivalent to an officer of correctional investigators may at first blush seem like a good idea. But it seems to me that it is going to be a major waste of money and that the money could be put to far better use as far as victims are concerned.

We heard testimony that when a rape occurs a victim does not have any support mechanisms immediately after that takes place, and it seems to me that the money would be better spent with the Police Association and having police departments with that type of response capability immediately. It seems to me that in the area of support mechanisms for victims through provincial government agencies and through municipal agencies that the money would be far better spent than moving into the area of victim advocate into the criminal justice system.

I think that victims have rights as far as the criminal justice system is concerned, but those rights weighed with the support that should be given victims for their emotional well-being. We had testimony where there is a family that has been traumatized for 17 years because they have a fixation. They need help in getting the case behind them. A victims advocate is only going to allow them to become more fixated.

I think what you need is a better support mechanism, better systems in there to deal with victims right from the time the crime occurs, taking them all the way through the system rather than worrying about 10 or 15 years down the road.

Mr. Rosenfeldt: I can't begin to guesstimate the number of phone calls that come daily from across Canada from people who have had loved ones murdered years ago. They hear the guy is getting out on parole; they want to know if they have any rights. Somebody has to answer those questions for them. We are not experts. We are victims helping victims, but we have to turn around in most of those cases and refer them to experts.

Mr. Rideout: Can I interrupt you for one second? My experience, which is very limited, is that to establish a bureaucracy in Ottawa to deal with that particular problem, when what is needed are community-based services to deal with that particular problem and take those people through that whole process—to me that is necessary. To set up another bureaucracy in Ottawa—

• 1640

Mr. Rosenfeldt: I could not agree with you more as far as the community is concerned. We have long advocated, for instance, a national registry of psychologists in Canada who work with crime victims. It has never been done, we have never been able to get it. We have tried it on our own but we do not have the resources to set it up. What I am saying is that somewhere along the line they also have to have some place where they can ask questions like "what can I do"?

[Traduction]

Le président: Monsieur Rideout.

M. Rideout: Une brève question. Ce que je vais dire va sans doute vous fâcher. Il me semble que la création du poste de défenseur des victimes, dans le cadre de ce projet de loi, qui ferait pendant à celui de l'enquêteur correctionnel, peut paraître une bonne idée à première vue. Mais je crains que ce ne soit un gros gaspillage d'argent et il y aurait un meilleur usage à en faire du point de vue des victimes.

On nous a dit que, après un viol, il n'existe aucun mécanisme de soutien immédiat pour la victime, il me semble qu'il vaudrait mieux doter l'Association des policiers de ce genre de moyen pour leur permettre d'aider immédiatement la victime. Pour ce qui est des mécanismes de soutien à celle-ci, il me semble que les autorités provinciales et municipales pourraient faire un bien meilleur usage de cet argent que si l'on créait un poste de défenseur des victimes à l'intérieur du système pénal.

Je pense que les victimes ont des droits en matière de justice pénale, mais il faut les pondérer avec le soutien dont elles ont besoin pour leur bien-être psychologique. Des témoins nous ont raconté qu'une famille est traumatisée depuis 17 ans, parce qu'elle fait une fixation sur le drame qu'elle a vécu. Elle a besoin d'aide pour surmonter cela. Un défenseur des victimes ne fera qu'accentuer encore la fixation.

Je pense que l'on a besoin de meilleurs mécanismes de soutien et d'aide aux victimes dès que le crime est commis et tout au long du procès, au lieu de s'inquiéter de ce qui va se passer dans 10 ou 15 ans.

M. Rosenfeldt: Vous n'avez pas idée du nombre d'appels téléphoniques que je reçois tous les jours de tout le Canada, émanant de gens qui ont perdu des êtres chers, assassinés il y a des années de cela. Ils apprennent que l'assassin va être libéré sous condition. Ils demandent s'ils ont des droits. Il faut que quelqu'un réponde à ces questions. Nous ne sommes pas des experts. Nous sommes des victimes qui aidons des victimes, mais la plupart du temps nous devons renvoyer ces gens à des experts.

M. Rideout: Puis-je vous interrompre un instant? D'après mon expérience, qui est très limitée, la création d'une bureaucratie à Ottawa ne règlera pas ce problème particulier. Il faudrait plutôt des services communautaires qui assisteraient les victimes tout au long du processus—à mes yeux, cela est nécessaire. Mais avoir une bureaucratie de plus à Ottawa...

M. Rosenfeldt: Je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus. Cela fait longtemps que nous préconisons, par exemple, un registre national des psychologues de tout le Canada qui travaillent avec les victimes de crime. Ce travail n'a jamais été fait, nous n'avons jamais pu obtenir un tel répertoire. Nous avons essayé d'en dresser un nous-mêmes, mais nous n'avons pas les ressources voulues. Tout ce que je dis, c'est qu'il faut bien qu'une autorité quelconque se charge de répondre à des questions du genre «Qu'est-ce que je peux faire»?

[Text]

I am not talking about a bureaucracy, I am talking about setting up something where victims can go to get some real answers with regard to just what their rights are. Maybe they just want to know whether they can make some changes with regard to the parole eligibility of an offender—Does he have to come into my community?—this sort of thing.

Mr. Rideout: It seems to me the best spot for that is with the police department. That will probably be the first contact the victim will have and they will have it almost immediately after the crime has taken place, although sometimes that is not the case. That is when the best assistance can be given to the victim, and to take the victim all the way through the process from there on in.

Mr. Rosenfeldt: That is great. If we provide more police officers in this country and start. . . Again, we come back to—

Mr. Rideout: It does not have to be a police officer, it just has to be a support mechanism within each police department.

Mr. Rosenfeldt: Okay.

Mr. Rideout: We set one up in my town when I was the mayor, and that was the purpose. When something happens the victim's assistance is there at almost the same time as the investigation starts. To me, that is the help you need, not a victim's advocate. I do not want to keep going on, I know—

Mr. Blackburn: George, when you are in municipal politics and you are a mayor, you can do so much more—

Mr. Rideout: Yes, that is why I do not want to see a bureaucracy.

Mr. Blackburn: —than any of us can do at the federal level.

Mr. Thacker (Lethbridge): Mr. Chairman, I too would like to go on the record as totally supporting what Mr. Rideout has said.

It is my understanding that here in the city of Ottawa there are people available, through the city police, to counsel the victims of crime. I know a woman who was threatened with a knife and reported it to the police. Her first contact was with the police department person responsible for talking about that and taking her through how to come to terms with it and cope with it.

On a philosophical basis, a criminal proceeding is really the state acting on behalf of all of us, going against the criminal. To have the victim too closely tied to that somehow just does not feel right to me, either for the victim or for the state acting. . . just as the victim has the right to bring a civil action, if they are not killed. We go to great lengths in our society to keep those two concepts separate.

I think we have to be careful about bringing victims too intimately into the system. That is why I am nervous about victims having a major role, as a matter of right, five or ten years down the road. I have to be convinced that won't interrupt their own process of healing, let alone the philosophical question. I have not come to any definitive conclusion but that is where I am working from at the moment.

[Translation]

Je ne parle pas d'une bureaucratie, je parle simplement d'une autorité quelconque auprès de laquelle les victimes peuvent obtenir des réponses concrètes au sujet de leurs droits. Peut-être veulent-elles simplement savoir si elles peuvent influencer sur l'admissibilité à la libération conditionnelle d'un délinquant. Est-il nécessaire qu'on le relâche dans ma localité? Ce genre de choses.

M. Rideout: Il me semble que la meilleure autorité à cet égard, c'est le service de police. C'est probablement lui qui sera le premier en contact avec la victime, de façon presque immédiate, sauf exception. C'est là que l'on peut donner la meilleure aide à la victime, d'un bout à l'autre du processus.

M. Rosenfeldt: Merveilleux. Il suffit d'embaucher plus d'agents de police et commencer. . . Encore une fois on en revient à. . .

M. Rideout: Ce ne doit pas nécessairement être un policier, il suffit qu'il y ait quelque mécanisme d'assistance dans chaque service de police.

M. Rosenfeldt: D'accord.

M. Rideout: Nous en avons créé un dans ma ville lorsque j'en étais le maire, et c'était dans cette intention. Lorsqu'un crime est commis, l'aide à la victime intervient presque en même temps que l'enquête démarre. À mon sens, voilà l'aide dont vous avez besoin, et non pas d'un bureau de défenseurs des victimes. Je ne veux pas trop m'attarder, je sais. . .

M. Blackburn: George, lorsque vous êtes en politique au niveau municipal et occupez le fauteuil de maire, vous pouvez faire tellement plus. . .

M. Rideout: Oui, et c'est pourquoi je ne veux pas créer une bureaucratie de plus.

M. Blackburn: . . . que n'importe qui d'entre nous au niveau fédéral.

M. Thacker (Lethbridge): Monsieur le président, je tiens à souscrire publiquement à tout ce qu'a dit M. Rideout.

Je crois savoir qu'ici, à Ottawa, il y a des gens au service de police qui conseillent les victimes. Je connais une femme qui a été menacée avec un couteau et qui a déposé plainte. Son premier contact au service de police a été la personne responsable avec qui elle a pu parler de ce qui lui est arrivé et qui l'a aidé à surmonter le choc.

Sur le plan des principes, une poursuite pénale n'est jamais que l'État agissant en notre nom à tous contre le criminel. Que la victime soit mêlée de trop près à ce processus ne me paraît pas bon, ni pour la victime, ni pour l'État. . . La victime a, de toutes façons, le droit d'intenter des poursuites civiles si elle n'est pas morte. Dans notre société, on s'efforce de garder ces deux notions séparées.

Il faut se garder de mêler les victimes de trop près au système judiciaire. C'est pourquoi je m'inquiète quand il est question de leur donner un rôle prépondérant à jouer, de plein droit, cinq ou dix ans après l'évènement. Il faudrait me convaincre que cela ne nuira pas à leur propre guérison, sans même parler de la question de principe. Je n'ai pas encore tiré de conclusion définitive, mais voilà l'état de ma réflexion.

[Texte]

Mr. Rosenfeldt: There are many countries in the world where crime victims take a much more active role within the system, such as in France where they are really part of the system. The crime is against the individual, not against society, and their systems are working very well. The victim is allowed more input within the system. They are very much a part of it.

Let me put it this way: you talk about spending money on a bureaucracy here in Ottawa with regard to crime victims. The Government of Canada did establish a national victims resource centre here. I don't know, but the cost was probably less than \$1 million a year to operate.

Let's use the case of England as a prime example. Last year the Government of England spent over \$10 million on their victim scheme program. This year they are increasing it to over \$14 million. That is what they are spending on victims programs throughout England. They have what we are talking about here. They have places you can phone to get the help you need. We do not have that available in Canada today. If you like, I can provide this committee with copies of papers outlining the victims scheme program in England. These programs cost a multitude of dollars more than what Canada is spending on all crime victims today.

• 1645

Mr. Thacker: Well, Mr. Chairman, I guess my comment would be that municipalities provide these types of services and so do provinces. I think under our Constitution, the prime responsibility would be for the provinces, who administer the criminal justice system and then have property and civil rights as their constitutional head of power.

Parliament has to act under the criminal head of power, and that deals with the criminal—the act if it's criminal, the incarceration of that person, and the parole of that person afterwards. I'm not sure even constitutionally we could get a long way into victims without violating the rights of provinces under property and civil rights.

Mr. Rosenfeldt: So long as we don't allow victims to be part of the system, so long as victims are uninformed about what's going on, so long as victims are neglected by the criminal justice process. . . When we do victimization surveys in Canada you will continuously come up with figures where for instance only 38% of all violent crimes are even reported to police in this country. That's a fact. It's a figure from the Solicitor General of Canada.

So you're talking about reporting, and how we have all these police services out there who are providing those services. Please remember that they're only supplying services to possibly 38% of all violent crime victims, because 62% of Canadians are not even reporting the crime.

Mr. Rideout: May I raise another question, Mr. Chairman?

[Traduction]

M. Rosenfeldt: Il y a beaucoup de pays au monde où les victimes d'actes criminels jouent un rôle beaucoup plus actif dans le système judiciaire, notamment en France où elles sont vraiment parties prenantes. On considère là-bas que le crime est commis contre un individu, non contre la société, et le système fonctionne très bien. La victime joue un rôle beaucoup plus grand; elle fait partie du système.

Mettons les choses ainsi: vous parlez du gaspillage d'argent que représenterait une bureaucratie à Ottawa, chargée d'aider les victimes. Or, le gouvernement du Canada a établi un Centre national de documentation sur les victimes. Je ne sais pas combien il coûte, mais probablement moins d'un million de dollars par an.

Prenons encore le cas de l'Angleterre. L'année dernière, le gouvernement britannique a dépensé plus de 10 millions de dollars pour son programme d'aide aux victimes. Le budget sera porté cette année à plus de 14 millions de dollars. Ce sont là les sommes consacrées au programme pour les victimes dans toute l'Angleterre. Il y existe donc là-bas ce dont nous parlons ici. Il y a des endroits qu'on peut appeler pour trouver l'aide dont on a besoin. Il n'existe rien de tel aujourd'hui au Canada. Si vous voulez, je peux vous donner des copies de la documentation que je possède sur les programmes d'aide aux victimes anglais. On y consacre infiniment plus d'argent que ce que le Canada dépense aujourd'hui pour toutes les victimes de crime.

M. Thacker: Eh bien, monsieur le président, je répondrai que les municipalités fournissent ce genre de services, de même que les provinces. Je pense que notre Constitution attribue la responsabilité première à cet égard aux provinces, puisque ce sont elles qui administrent le système de justice pénale et ont compétence en matière de droits de propriété et de droits civils.

Le Parlement ne peut agir que dans le cadre de sa compétence pénale—le délit, s'il est de nature criminelle, l'incarcération de l'auteur et sa libération conditionnelle ensuite. Je ne suis même pas certain que, du point de vue constitutionnel, nous puissions faire grand chose pour les victimes sans empiéter sur la compétence des provinces en matière de propriété et de droits civils.

M. Rosenfeldt: Aussi longtemps que les victimes n'auront pas voie au chapitre, aussi longtemps qu'elles resteront dans l'ignorance de ce qui se passe, que le processus de la justice pénale les négligera. . . Lorsqu'on fait des études sur la criminalité au Canada, on tombe constamment sur des statistiques indiquant, par exemple, que seuls 38 p. 100 de tous les crimes accompagnés de violence sont signalés à la police. C'est un fait. C'est un chiffre qui vient du solliciteur général du Canada.

Vous parlez donc de toute l'aide que peuvent apporter les services de police dès le dépôt d'une plainte. N'oubliez pas que la police ne voit que 38 p. 100 de toutes les victimes de crimes violents, car 62 p. 100 des Canadiens ne les signalent même pas à la police.

M. Rideout: Puis-je poser une dernière question, monsieur le président?

[Text]

The Chairman: No.

Thank you very much, Mr. Rosenfeldt, for appearing before us today. We appreciate what you do, the work you do, and the assistance you give to this committee.

Mr. Rosenfeldt: Thank you very much, Dr. Horner, it's been my pleasure.

The Chairman: The meeting is adjourned until 3.30 p.m. tomorrow.

[Translation]

Le président: Non.

Merci beaucoup, monsieur Rosenfeldt, d'avoir comparu aujourd'hui. Nous apprécions le travail que vous faites et l'aide que vous apportez à notre Comité.

M. Rosenfeldt: Je vous remercie, monsieur Horner, ce fut un plaisir.

Le président: La séance est levée jusqu'à 15h30 demain.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From Victims of Violence Society:
Gary Rosenfeldt, Chairperson.

TÉMOIN

De Victims of Violence Society:
Gary Rosenfeldt, président.